

› LISTE DES MDR

AMPLEPUIS

6 rue de l'Hôtel de Ville Tél.
04 74 89 09 09

ANSE

1 avenue Général Leclerc
Tél. 04 74 09 95 80

L'ARBRESLE

493 rue Claude Terrasse
Tél. 04 74 72 08 40

BEAUJEU

Quartier Sainte Angèle
Tél. 04 74 69 51 63

BELLEVILLE

11 a, rue du 14 juillet
Tél. 04 74 06 19 90

BOIS-D'OINGT

59 av. du 8 mai 1945
Tél. 04 74 71 60 16

BRON

4 rue Paul Pic
Tél. 04 72 15 64 00

CALUIRE-ET-CUIRE

71 et 73 rue François
Peissel
Tél. 04 78 98 90 80

CONDRIEU

40 rue des Granges
Tél. 04 74 56 60 27

DÉCINES-CHARPIEU

5 place François
Mitterrand
Tél. 04 72 05 67 00

ÉCULLY

10 chemin J.-M. Vianney
Tél. 04 72 86 04 90

GIVORS

8 passage Bonnefond ZAC
du Garon
Tél. 04 72 49 14 00

GLEIZÉ

352 rue de l'ancienne
distillerie
Tél. 04 74 02 69 10

IRIGNY

8 rue du 8 mai 1945
Tél. 04 72 30 11 06

LAMURE-SUR-AZERGUES

Le Bourg - RD 485
Tél. 04 74 03 05 24

LIMONEST

47 place Décurel
Tél. 04 72 78 34 70

LYON 1^{er}

18 rue Neyret
Tél. 04 72 10 96 30

LYON 2^e

9 b rue Sainte Hélène
Tél. 04 72 61 71 42

LYON 3^e

149 rue Pierre Corneille
Tél. 04 72 61 74 81

LYON 4^e

51 rue Deleuvre
Tél. 04 78 29 88 20

LYON 5^e

67 rue Edmond Locard
Tél. 04 72 40 20 08

LYON 6^e

52 av. Maréchal Foch
Tél. 04 72 69 56 30

LYON 7^e nord

18 avenue Félix Faure
Tél. 04 78 77 25 00

LYON 7^e sud

186 rue de Gerland
Tél. 04 72 71 66 80

LYON 8^e ouest

60 bd Jean XXIII
Tél. 04 78 78 84 40

LYON 8^e est

1 place Latarget
Tél. 04 72 78 80 60

LYON 9^e

22 rue René Cassin
Tél. 04 72 53 64 00

MEYZIEU

24 avenue Lucien Buisson
Tél. 04 72 45 06 20

MONSOLS

Montée des Esses
Tél. 04 74 04 70 45

MORNANT

7 avenue du Souvenir
Tél. 04 78 19 93 20

NEUVILLE-SUR-SAÔNE

2 av. Marie Thérèse Prost
Tél. 04 78 91 78 64

OULLINS

17 rue Tupin
Tél. 04 72 66 34 90

RILLIEUX-LA-PAPE

22 av. Général Leclerc
Tél. 04 72 01 82 30

SAINTE-FONS

5 rue du Bourrelleur
Tél. 04 72 89 03 30

SAINTE-GENIS-LAVAL

102 av. Clémenceau
Tél. 04 78 56 04 88

SAINTE-LAURENT-DE-CHAMOUSSET

Espace Juge Pascal
Ch. de l'Hôpital
Tél. 04 74 70 52 20

SAINTE-PIRIE

21 rue Maréchal Leclerc
Tél. 04 78 20 07 11

SAINTE-SYMPHORIEN-D'OZON

5 bis rue de la Barbandière
Tél. 04 78 02 34 90

SAINTE-SYMPHORIEN-SUR-COISE

Rue des 4 Cantons
Tél. 04 78 44 54 95

SAINTE-FOY-LÈS-LYON

4 chemin de Montray
Tél. 04 72 16 32 40

TARARE

6 rue du Pigeonnier
Tél. 04 74 05 36 20

TASSIN-LA-DEMI-LUNE

119-121 av. Charles
de Gaulle
Tél. 04 78 34 26 96

THIZY

27 rue Perrin-Frères
Tél. 04 74 13 85 20

VAUGNERAY

1 le Boulevard
Tél. 04 78 45 78 20

VAULX-EN-VELIN

23 rue Condorcet - Îlot A
Tél. 04 78 79 52 40

VÉNISSIEUX-NORD

19 rue Victor Hugo
Tél. 04 72 90 02 00

VÉNISSIEUX-SUD

Maison des services
publics Vénissy
19 av. Jean Cagne
Tél. 04 72 89 03 20

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

9 boulevard Burdeau
Tél. 04 74 65 85 85

VILLEURBANNE

30 rue de la Baisse
Tél. 04 72 65 25 90

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

› DEVENEZ ASSISTANT FAMILIAL

Une vraie profession
au service de l'enfance



FAMILLE D'ACCUEIL › FORMATION › DIPLÔME ›
COMPÉTENCES › PROJET ÉDUCATIF › ENFANT ›

› ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE ›

BIENVEILLANCE › CONSIDÉRATION › TRAVAIL D'ÉQUIPE
PROTECTION DE L'ENFANCE › ACCOMPAGNEMENT ›

www.rhone.fr

www.rhone.fr



› LA PROFESSION D'ASSISTANT FAMILIAL

Dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance, le Département du Rhône recrute des assistants familiaux pour accueillir des enfants en difficulté familiale.

Cette profession est réglementée par la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux.

« L'assistant familial est une personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des majeurs de moins de 21 ans, à son domicile. **L'assistant familial constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil.** »

Les assistants familiaux sont des agents non titulaires du Département avec lequel ils signent un contrat de travail. Leur professionnalisation est assurée par une formation de 300 heures organisée dans les trois premières années de leur activité ; le diplôme d'État d'assistant familial peut être obtenu au terme de la formation.

Une profession exigeante...

Parce qu'il s'agit :

- › d'assurer les besoins quotidiens de l'enfant,
- › d'accepter l'enfant tel qu'il est, avec son histoire, et de respecter sa famille et sa culture
- › de faciliter les relations de l'enfant avec sa famille.

...mais enrichissante

L'assistant familial participe à une mission de service public : il est un acteur à part entière du dispositif de protection de l'enfance du Département du Rhône. Il est au centre du projet éducatif concernant l'enfant confié, en lien avec de nombreux partenaires.

Il existe plusieurs manières d'exercer cette profession : temps plein, temps partiel, spécialisation pour l'accueil de bébés, d'adolescents...

› LES ENFANTS CONFISÉS

Ce sont des enfants, souvent en difficulté, qui ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) :

- › soit à la demande des parents,
- › soit sur une décision du juge des enfants,
- › soit en qualité de pupille de l'État.

La famille d'accueil est un relais provisoire dont l'objectif est de favoriser, dans les meilleures conditions, le retour de l'enfant dans sa famille.

Ainsi, la durée du placement en famille d'accueil est variable, allant de quelques mois à plusieurs années.

› COMMENT DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL ?

L'agrément d'assistant familial est accordé par le Président du Conseil général quand les conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants accueillis, en tenant compte des aptitudes éducatives du candidat.

Cet agrément permettra à l'assistant familial d'être employé soit par le Département, soit par un autre organisme (association, maison à caractère social, service d'accueil thérapeutique). **Le recrutement** par le Département du Rhône comporte un entretien avec un psychologue et repose sur différents **critères** :

- › la disponibilité et la motivation de l'assistant familial,
- › sa capacité à travailler en équipe et en lien avec des partenaires,
- › l'adhésion de sa famille (conjoint, enfants...) au projet d'accueil.

› OÙ ADRESSER VOTRE CANDIDATURE ?

› Envoyez une demande écrite à la Direction de l'accueil de l'enfant et de sa famille du Département du Rhône, 146 rue Pierre Corneille, Lyon 3^{ème}. Vous serez alors invité à une réunion d'information sur la profession d'assistant familial et sur le déroulement des procédures d'agrément et de recrutement.

› **Pour tout renseignement, contacter le 0800 869 869.**